SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 13 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-13-60 | Personnel CCAS - Plan de déplacement des agents - Convention avec la Métropole Rouen Normandie
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13
Nombre de pouvoir : 1
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 8 oct. 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :
Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Claudine Morel, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Sylvie Breham, Madame Chantal Joly, Madame Chantal Lefebvre, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :
Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :
Madame Léa Pawelski, Monsieur Mohammed Karabila.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code Général de la fonction publique,
- La délibération n°2019-12-12-36 du Conseil Municipal, du 12 décembre 2019, portant sur le plan de déplacement de la collectivité et sa déclinaison dans une convention Ville/Métropole Rouen Normandie

Considérant :

- Que le CCAS s'est engagé dans la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeur visant à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés
- Qu'un diagnostic de mobilité et un plan d'actions global ont été réalisés,
- Que le CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray a décliné un plan d'actions spécifiques et opérationnelles s'articulant autour des déplacements professionnels, des déplacements domicile-travail et de la communication,
- Que la précédente convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention doit être établie avec la Métropole-Rouen-Normandie et les exploitants de transports publics, afin que les agents du CCAS puissent obtenir des réductions tarifaires sur leurs abonnements de transports en commun et sur leurs locations de vélos,

Le Conseil d'administration décide :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention, et ses avenants éventuels, pour la mise en œuvre du Plan de Mobilité Employeur de la Commune et du CCAS, avec la Métropole Rouen Normandie et les exploitants de transports publics.

Résultat du vote :

Par : 13 voix pour
1 voix "ne prend pas part au vote"

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS

VILLE de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
Centre Communal d'Action Sociale
76800

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture :14/10/2026
Identifiant de télétransmission :076-267600534-20261013-2026-10-13-60-DE
Publié ou notifié : 03 NOV. 2026